

FEUILLET D'INFORMATION

PLANIFICATION INTÉGRÉE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE BOISÉ DANS LA RÉGION BORÉALE

Chef de file de l'aménagement durable des forêts, le Canada cherche sans cesse de nouvelles façons de préserver la santé et la productivité de sa forêt boréale. La planification intégrée de l'aménagement du territoire boisé est un concept dont l'application gagne en popularité au pays.

La planification intégrée de l'aménagement du territoire boisé vise à trouver le point d'équilibre entre les possibilités économiques, sociales et culturelles d'une zone forestière donnée, et le besoin de conserver et d'améliorer la santé de la forêt de cette zone. Dans le cadre de ce processus, toutes les parties intéressées, grandes et petites, se mobilisent et décident ensemble de la manière dont les terres et leurs ressources devraient être utilisées et gérées, et coordonnent leurs activités d'une manière durable. Elles placent le maintien de l'intégrité de l'écosystème au cœur de leurs décisions.

Ce genre de collaboration et de planification à grande échelle est d'une importance particulièrement cruciale pour l'écosystème boréal du Canada, où environ la moitié du territoire n'a pas encore été attribuée à des intérêts industriels ou constituée en zones de protection. Elle fait actuellement l'objet d'un processus de planification qui, au cours des

décennies à venir, déterminera son affectation. En dégagant un consensus aujourd'hui, on s'assure que le territoire de la forêt boréale sera aménagé de manière durable au profit des générations actuelles et futures. La planification intégrée peut aussi avoir des avantages dans des zones qui ont déjà été affectées, car les droits d'exploitation doivent parfois être harmonisés avec de nouveaux impératifs, comme l'expansion urbaine, les revendications territoriales des Autochtones et la conservation.

La planification intégrée de l'aménagement du territoire dans la forêt boréale du Canada est complexe. Elle doit tenir compte de la mosaïque de propriété et de tenure des terrains boisés du pays, des besoins des nombreux usagers, grands et petits, des valeurs non économiques importantes que les Canadiens attribuent à leurs forêts, tout en préservant et en améliorant la santé des forêts.



L'aménagement durable des forêts exige une bonne planification. Il faut d'abord articuler une stratégie et dresser un plan intégré d'aménagement qui servira de toile de fond à l'affectation et à l'utilisation judicieuse des ressources dans une section particulière de la forêt, ainsi qu'à la conservation de l'intégrité écologique de cette section.

FEUILLET D'INFORMATION

La mosaïque de propriété et de tenure du Canada

La majorité des forêts du Canada (93 p. 100) est de propriété publique – 71 p. 100 relèvent des provinces ou des territoires et 22 p. 100 du gouvernement fédéral. Les autres 7 p. 100 appartiennent à des intérêts privés. Dans certaines régions, une proportion de plus en plus grande de la forêt boréale est remise aux Autochtones à la faveur du règlement des revendications territoriales.

Les provinces et les territoires gèrent leurs propres ressources naturelles, les forêts par exemple, sauf sur les terres fédérales, telles que les réserves des Premières nations et les parcs nationaux. Chaque province et territoire établit les politiques, lois et autres règlements qui régissent ses ressources.

Le gouvernement fédéral gère les forêts du territoire domanial, s'occupe du commerce et des relations internationales, coordonne la responsabilité de la santé des forêts, veille à accroître la participation des Autochtones dans le secteur forestier et s'acquitte des obligations nationales et internationales du pays.

Les sociétés forestières sont elles aussi responsables de l'aménagement des forêts. Celles qui détiennent des permis à long terme paient des droits de coupe aux gouvernements provinciaux et territoriaux concernés et établissent des plans pour assurer l'aménagement durable en échange du bois d'œuvre qu'elles récoltent. Ces plans d'aménagement doivent être approuvés avant que l'exploitation puisse commencer. Ils exposent en détail la façon de préserver les valeurs forestières et précisent sur une carte les secteurs à exploiter.

Ces modes de propriété et d'aménagement ont de profondes répercussions sur la planification intégrée de l'aménagement du territoire de la forêt boréale. La planification intégrée pourrait apporter des solutions aux problèmes qui résultent de ce découpage en fonction des différents modes de propriété et de gestion.



Utilisateurs, avantages et voix multiples

Le processus de planification doit aussi tenir compte des nombreuses activités économiques qui ont cours dans la forêt boréale. Cette vaste étendue boisée – qui couvre environ la moitié de la masse terrestre du pays – soutient certaines des plus importantes industries du Canada. Même si la foresterie est l'industrie principale dans bien des régions boréales, elle est souvent en concurrence avec d'autres activités économiques qui dépendent de la même parcelle de terrain, que l'on pense à des industries à grande échelle, comme la production d'hydroélectricité, l'exploitation minière, l'extraction du pétrole et du gaz, ou à des industries de plus petite envergure, telles que la chasse, le trappage, la pêche, le tourisme et les produits forestiers non ligneux.

Par ailleurs, des millions de Canadiens se tournent vers la forêt boréale pour en tirer d'autres avantages – des valeurs esthétiques, environnementales, culturelles, historiques, récréatives et spirituelles qui s'intègrent au tissu national. Parmi les voix qui défendent ces valeurs, citons les organismes gouvernementaux, les collectivités, les peuples autochtones, les groupes environnementalistes, les propriétaires de boisés privés, les universitaires, les parcs, les organisations de loisirs et le grand public.

Réussites

La planification intégrée de l'aménagement du territoire est une notion qui évolue encore et qui est appliquée à divers degrés au pays, mais elle a déjà fait ses preuves. En Saskatchewan, par exemple, un processus de planification auquel participent l'industrie, les environnementalistes, les groupes autochtones, les localités et des ministères a débouché sur un plan directeur pour l'aménagement de 3,2 millions d'hectares de forêt boréale dans la région centre-nord de la province. Le plan prévoit la création de trois zones, chacune nécessitant un niveau de protection et d'exploitation différent. Après cinq ans de consultations intensives, de collecte de données, d'analyses et de participation du public, le plan a été rendu public pour commentaires en janvier 2006.

Concrétiser la vision, relever le défi

La vision qu'ont les Canadiens de leur forêt boréale est claire. Comme le précise la Stratégie nationale sur la forêt, les Canadiens souhaitent que soit entretenue et améliorée à long terme la santé de la forêt au bénéfice de tous les êtres vivants et du bien-être spirituel, culturel, environnemental et économique des Canadiens des générations actuelles et futures.

Il est difficile d'amener les nombreux intervenants, dont les besoins sont souvent contradictoires, à coopérer et à s'entendre. Plus encore quand le bien-être de la forêt est la considération principale. La planification intégrée du territoire est une démarche qui se révèle efficace pour relever ce défi et concrétiser la vision qu'entretiennent les Canadiens à l'égard de leurs forêts.